

## Etapes de vie et transitions

Les orientations du canton de Vaud dans l'accompagnement des personnes adultes avec déficience intellectuelle

**Fabio Bertozzi**, chef de section

Section Aide aux personnes handicapées et gestion des institutions (APHAGI)

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

9<sup>ème</sup> journée d'étude RDI, Hôpital Belle-Idée, Chêne-Bourg, 16 juin 2017

## Programme

1. **Introduction** : principes de la politique vaudoise envers les personnes adultes en situation de handicap
2. La **transition** mineurs-majeurs
3. La **transition** entre prestations d'hébergement et activités de jour à l'âge adulte
4. La **transition** vers le vieillissement
5. **Conclusion** : les défis actuels

## 1. Les principes de la politique vaudoise envers les personnes adultes en situation de handicap

Les axes prioritaires du **Plan stratégique handicap 2011 (PSH2011)** :

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dsas/spas/RPT\\_PSH2011.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dsas/spas/RPT_PSH2011.pdf)

- le respect des droits et aspirations de la personne en situation de handicap ainsi que la promotion de son autonomie
- la diversification et la personnalisation de l'offre des prestations
- le développement de solutions en milieu ordinaire comme alternative au placement en établissement socio-éducatif (ESE)
- l'orientation et le suivi vers la bonne prestation par une instance qualifiée
- l'accessibilité facilitée aux prestations offertes par des modalités de financement adaptées
- la promotion de l'intégration sociale et de l'intégration professionnelle



Quelques données concernant le canton de Vaud :

	2008	Aujourd'hui	%
Habitant-e-s	684'922	778'251 (fin 2016)	+13.6
Rentiers AI adultes	20'776	20'177 (déc. 2015)	-2.9
Places d'hébergement en ESE handicap mental	1'233	1'341 (2017)	+8.8
Places d'héberg. en ESE handicap phys. et polyH	147	186 (2017)	+26.5

## 2. La transition mineurs-majeurs

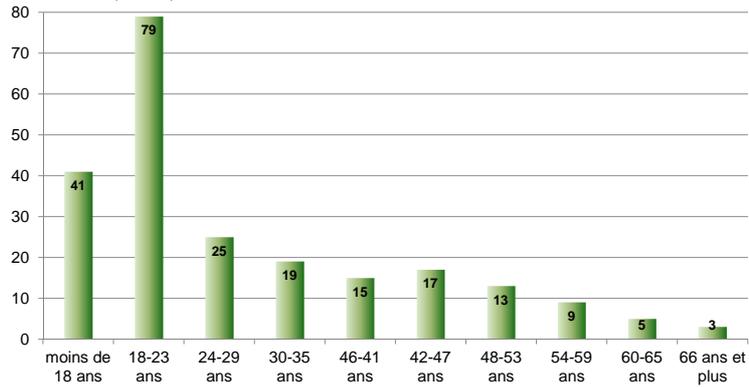


- Récent rapport de la Commission cantonale sur les déficiences mentales et associées (CCDMA)
- Entre 17 et 20 ans, passage des prestations pour mineur-e-s aux prestations pour majeur-e-s
- Dispositions légales spécifiques (LPS → LAIH) et acteurs étatiques différents (SESAF → SPAS)
- Moment clef pour les trajectoires individuelles !

- Mise en place en 2012 du **Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi pour personnes en situation de Handicap** | **DCISH**
- En collaboration avec **pro infirmis**
- Objectifs principaux :
  - i. Garantir l'accès à l'information sur le réseau des ESE et bénéficier d'une analyse individualisée des besoins
  - ii. Garantir l'égalité de traitement des demandes
  - iii. S'assurer de l'adéquation entre les besoins individuels et les prestations perçues
  - iv. Identifier les besoins non couverts afin de prioriser le développement des prestations nécessaires

Données DCISH

- 844 demandes adressées au dispositif depuis avril 2012 (moyenne ~13.6/mois)
- Âge des personnes dont les demandes ont été admises dans le périmètre DCISH en 2016 (n=226)



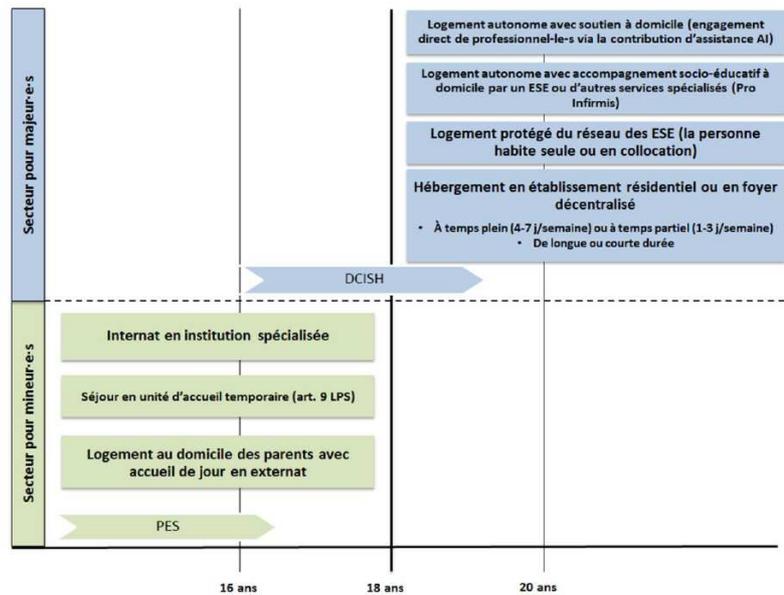
DSAS/SPAS

Etapes de vie et transitions

16 juin 2017

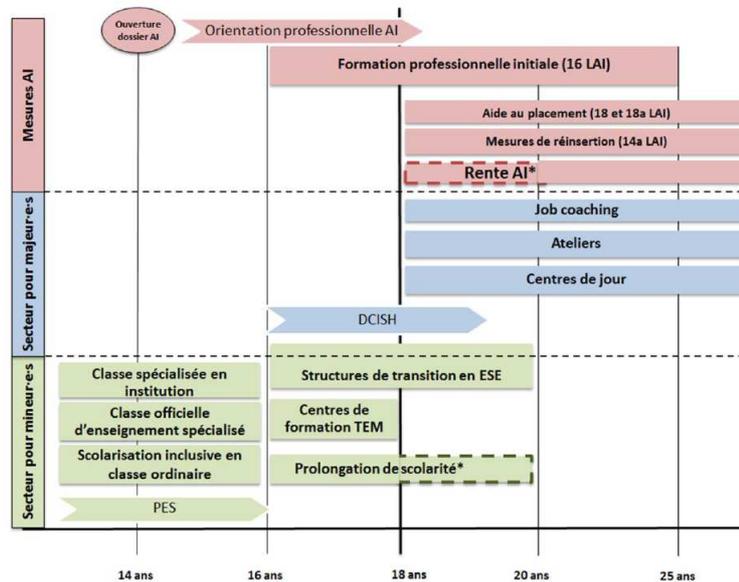
7

Figure 5 : Les transitions sous l'angle du logement



DSAS/SPAS

Figure 4 : Les transitions sous l'angle des activités de jour



▪ Mesures concrètes en cours de mise en œuvre :

- i. renforcer la coordination entre le SPAS, le SESAF et l'OAI-VD afin de mieux préparer la transition des jeunes et améliorer le suivi de ce processus
- ii. favoriser le transfert des connaissances et des savoir-faire parmi les professionnels de chaque secteur
- iii. simplifier et rationaliser les démarches administratives
- iv. poursuivre le développement des alternatives au logement en institution et diversifier les solutions à disposition
- v. développer les opportunités de formation dans le secteur pour adultes
- vi. soutenir les familles durant la transition de leur enfant et améliorer l'information disponible

### 3. La transition entre prestations d'hébergement et activités de jour à l'âge adulte

- Pour les adultes en situation de handicap, il faut continuer à permettre le changement de prestations et/ou de prestataire tout au long de la vie
- Le DCISH doit permettre la poursuite des transitions à l'âge adulte et le recensement des besoins dans le réseau
- Il faut continuer à promouvoir la flexibilisation des prestations fournies par les ESE, notamment :
  - l'hébergement à temps partiel ( $\leq 3$  nuits par semaine)
  - l'hébergement de courte durée (max. 30 jours consécutifs)
  - le *job coaching* ou accompagnement en entreprise
  - la formation à la vie autonome (école d'autonomie)

Quelques données sur la situation actuelle dans le canton de Vaud :

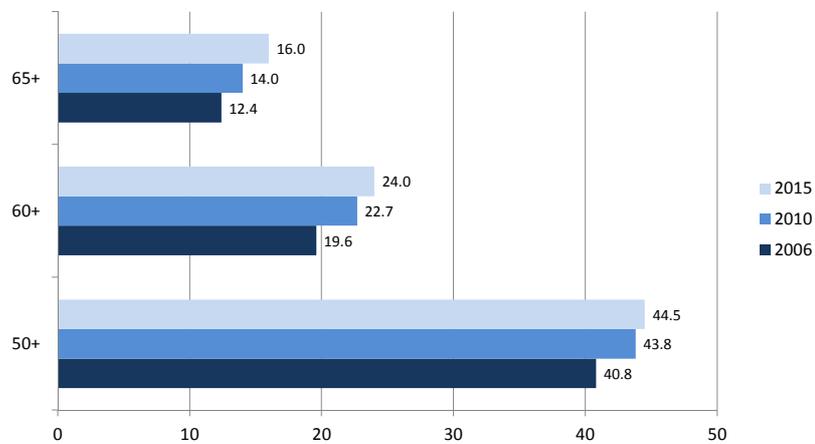
- environ 19% des personnes accompagnées par les ESE du domaine du handicap le sont dans des prestations flexibles alternatives à l'accueil à plein temps sur le site des ESE
- dans le cadre du DCISH, désormais seul 30% des demandes aboutissent à une admission en structure d'hébergement résidentiel à plein temps et pour une longue durée

## 4. La transition vers le vieillissement

- Rapport de la Commission cantonale sur les déficiences mentales et associées (CCDMA) en 2013  
<http://www.vd.ch/themes/social/handicaps/etablissement-socio-educatifs/commission-cantonale/>
- Allongement notable de l'espérance de vie
  - Vieillessement des personnes en ESE
  - Vieillessement des proches aidants
- Principe de la continuité du lieu de vie
- Création d'unités spécialisées en ESE



Pourcentage de bénéficiaires de 50 ans et plus, 60 ans et plus et 65 ans et plus hébergés dans les ESE du domaine du handicap mental (2006, 2010, 2015)



- **Mesures concrètes :**
  - i. création d'un outil d'évaluation des signes du vieillissement et de l'émergence de nouveaux besoins  
<http://www.vd.ch/themes/social/handicaps/etablissement-socio-educatifs/commission-cantonale>
  - ii. adapter les lieux de vie (unités spécialisées)
  - iii. constituer des équipes multidisciplinaires intégrant personnel éducatif et soignant
  - iv. intégrer la question du vieillissement dans les parcours de formation du personnel
  - v. adapter les activités de jour aux besoins spécifiques (de l'atelier au centre de jour)
  - vi. assurer l'accès aux soins et à la prévention
  - vii. pour les personnes vivant en famille, garantir un offre de places d'accueil temporaire ou d'urgence en ESE
  - viii. informer les proches aidants pour anticiper l'accueil en ESE et éviter les situations d'urgence

## 5. Conclusion : les défis actuels

- Poursuivre la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des transitions décrites, mais aussi...
- L'accompagnement des personnes avec TSA : collaboration entre les ESE, l'équipe mobile de la SPDM (DP-CHUV) et le Centre cantonal autisme (CCA)
- Préparation création Unité d'hospitalisation psychiatrique de crise pour patients souffrant d'un handicap mental (UPCHM)
- Révision du modèle de financement des ESE
- Extension des inspections de la Coordination interdisciplinaire des visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS) au domaine des activités de jour